



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDT SEF 2021-364 EN DATE DU ... 25 JUIN 2021 ...
FIXANT LA LISTE DES COURS D'EAU OÙ LA PRÉSENCE DE LA LOUTRE D'EUROPE
OU DU CASTOR D'EURASIE EST AVÉRÉE ET OÙ L'USAGE DES PIÈGES
DE CATÉGORIE 2 ET 5 EST INTERDIT**

Le préfet de la Haute-Loire

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 425-2, R 427-6, R 427-8, R 427-13 à R 427-17 et R 427-25 ;

VU le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SG Coordination n°2021-22 du 16 mars 2021 portant délégation de signature à M. Bertrand DUBESSET, directeur départemental des territoires ;

VU l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, après consultation écrite de ses membres du 1^{er} avril 2021 au 14 avril 2021 ;

VU la consultation du public effectuée du 26 mai 2021 au 15 juin 2021 sur le site internet des services de l'Etat dans la Haute-Loire ;

VU l'avis de M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Loire ;

CONSIDÉRANT que la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée sur certains cours d'eau, bras morts, marais, plans d'eau et étangs de la Haute-Loire ;

SUR la proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : L'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit sur les abords des cours d'eau, bras morts, marais, plans d'eau et étangs mentionnés à l'article 2 du présent arrêté où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée.

Cette interdiction porte sur les zones situées jusqu'à la distance de 200 mètres de la rive.
Cette interdiction ne concerne pas les pièges à œuf, placés dans une enceinte munie d'une entrée de onze centimètres par onze centimètres.

ARTICLE 2 :

Dans le département de la Haute-Loire, les cours d'eau, bras morts, marais, plans d'eau et étangs où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée sont les suivants :

| Toponyme | Description |
|------------------------|---|
| LOUTRE | |
| Desges (La) | Sur la totalité de son cours en Haute-Loire |
| Allagnon (L') | Sur tout son cours en Haute-Loire |
| Allier (L') | Sur la totalité de son cours |
| Alzon (Ruisseau d') | Sur tout son cours en Haute-Loire |
| Ance (L') | Sur la totalité de son cours |
| Ance (L') | Sur tout son cours en Haute-Loire |
| Ance (L') | De l'étang du Repos à sa confluence avec la Fioule |
| Andrable (L') | Sur la totalité de son cours en Haute-Loire |
| Arçon (Ruisseau d') | Au droit du hameau de "Vernines" Cne d'Ally à sa confluence avec l'Allier |
| Arzon (L') | Sur la totalité de son cours, de son entrée en Haute-Loire jusqu'à sa confluence avec la Loire |
| Auze (L') | Sur tout son cours en Haute-Loire |
| Auzon (L') | Sur tout son cours en Haute-Loire |
| Avesne (L') | Au droit du hameau du "Bénéfice" Cne de St-Austremoine à sa confluence avec l'Allier |
| Barges (Ruisseau de) | De Barges à sa confluence avec la Méjeanne |
| Bave (La) | Sur tout son cours en Haute-Loire |
| Beaume (La) | De 150 mètres en amont de Tourtinhas jusqu'à sa confluence avec la Loire |
| Besque (La) | De "Labadie" au sud du hameau de Ganillon jusqu'à sa confluence avec l'Allier à Prades |
| Bêthe (La) | Du hameau des Ceyssoix à sa confluence avec la Loire |
| Bois d'arbioux (Le) | Du lieu-dit "La Routisse" à sa confluence avec l'Allier à Allevier |
| Borne (La) | De la confluence des Bornes Occidentale et Orientale jusqu'à sa confluence avec La Loire |
| Borne occidentale (La) | Depuis la confluence avec le ruisseau de Besses jusqu'à la confluence avec la Borne Orientale |
| Bourbouilloux (Le) | De son entrée sur la Cne de St-Geney's près du hameau de Rochemaure jusqu'à sa confluence avec la Borne |
| Buissonnet (Le) | De 700 mètres en amont de sa sortie de la forêt du Buissonnet à sa confluence avec la Seuge |
| Cè (Le) | Sur tout son cours en Haute-Loire |
| Ceroux (Le) | Sur la totalité de son parcours en Haute-Loire |
| Chalons (Le) | De la confluence de la Gazelle et du Lestigeollet à sa confluence avec La Crounce |
| Chamalière (Le) | De sa source pré d'Almance Cne de Félines jusqu'à sa confluence avec l'Arzon |
| Chandieu (Le) | Du moulin du Sap à la confluence avec l'Ance |
| Chaniat (Le) | De l'aval de sa traversée par la D161 à sa confluence avec le Granat |
| Chapeauroux (Le) | Depuis son entrée en Haute-Loire jusqu'à sa confluence avec l'Allier |
| Chaux (Ruisseau des) | De son entrée en Haute-Loire jusqu'à sa confluence avec La Crounce |
| Chèvre (La) | Du pied du Ronc du Crouzet jusqu'à sa confluence avec la Virrange |
| Chirat (Biel de) | Le bief de Chirat établi sur le Clavas |
| Courgoux (Le) | De 200 mètres en amont de Onnac Cne de St-Just-Prés-Brioude jusqu'à sa confluence avec l'Allier |
| Crèpoux (Le) | De 100 mètres en amont de son passage sous la D141 à sa confluence avec la Gourgeyre |

| Toponyme | Description |
|--|--|
| LOUTRE | |
| Cronce (La) | Sur la totalité de son parcours en Haute-Loire |
| Cros (Le) | De sa confluence avec la Loire jusqu'à 60 mètres en amont |
| Crouzet (Le) | De 400 mètres en amont du hameau du Crouzet Cne de Thoras jusqu'à sa confluence avec le Panis |
| Dolaizon (Le) | Du hameau des Cherisses Cne de St-Christophe-sur-Doalaizon à sa confluence avec la Borne |
| Donaldès (Le) | Du carrefour de la D 985 qui le longe avec la VC allant à Reynaldès jusqu'à sa confluence avec le Panis |
| Dorette (La) | Sur tout son cours en Haute-Loire |
| Doulon (Le) | Sur tout son cours depuis son entrée en Haute-Loire |
| Dunières (La) | De sa confluence avec le Saint-Julien jusqu'à sa confluence avec le Lignon |
| Empèzes (Ruisseau des) | Depuis la confluence avec le ruisseau des Rabeyrolles jusqu'à la confluence avec l'Allier |
| Ferrière (Le) | De la confluence avec le ravin de Védrines à sa confluence avec La Sianne |
| Fioule (La) | Sur la totalité de son cours |
| Fouragettes (Ruisseau des) | De sa source au marais de la Sauvetat à sa confluence avec la Loire |
| Gagne (La) | Du Lac de Saint-Front Jusqu'à sa confluence avec la Loire |
| Gazeille (La) | Sur la totalité de son cours |
| Gazelle (La) | Du lieu-dit "La Bessade" à la confluence avec Le Chalons |
| Gérolle (La) | Sur tout son cours |
| Goulette (La) | De sa confluence avec la Méjeanne jusqu'à 60 mètres en amont |
| Gourgueyre (La) | Sur la totalité de son cours en Haute-Loire |
| Gourlong (Le) | Sur une trentaine de mètres en amont de sa confluence avec l'Allier |
| Gouttes (Ruisseau des) | Sur 500 mètres en amont de sa confluence avec le Lestigeolet |
| Granat (Le) | Du chemin qui le travers à gué depuis la D19, jusqu'à sa confluence avec le Ternivol |
| Grange neuve (Ruisseau de la) | De 500 mètres en aval du hameau de "La grange neuve" à sa confluence avec le Lestigeolet |
| Holme (L') | De 200 mètres en amont du hameau de "Le Devez" jusqu'à sa confluence avec la Loire |
| Lamandie (La) | Au droit du hameau de Montrecoux Cne de Connangles jusqu'à sa confluence avec la Senouire |
| Langougnole (La) | De son entrée en Haute-Loire jusqu'à sa confluence avec la Loire au pied de la tour de Mariac |
| Laussonne (La) | Du Hameau de "La Tourette" Cne de Laussonne jusqu'à sa confluence avec la Loire |
| Lavalette (Barrage de) | Berges du barrage de Lavalette |
| Lembron (Le) | Du droit du hameau de Vaisse Cne de St-Georges-Lagricol à la confluence avec l'Ance |
| Lestigeolet (Le) | De sa confluence avec le ruisseau des Gouttes à celle avec le Chalons |
| Lidenne (Le) | Du lieu-dit "Chantelauze" où Le Lidenne reçoit le ruisseau de Chavaniac à la confluence avec La Senouire |
| Lignon (Le) | De sa confluence avec le Salin jusqu'à sa confluence avec la Loire |
| Loire (Affluent RG de la Cne de Beauzac) | Du pied de "Le Ban" à sa confluence avec la Loire au lieu-dit "La Grange" |
| Loire (La) | Sur la totalité de son cours en Haute-Loire |
| Malaure (Le) | Sur tout son cours en Haute-Loire |
| Malaval (Le) | Sur la totalité de son cours |
| Malgascon (Le) | De sa confluence avec le ruisseau de la Morge jusqu'à sa confluence avec l'Allier |
| Marsanges (Le) | De 200 mètres en amont du hameau de "Marmeisse" jusqu'à sa confluence avec l'Allier |
| Méjeanne (La) | De son entrée en Haute-Loire jusqu'à sa confluence avec la Loire au Vésinat |
| Merdanson (Le) | De la station d'épuration de Présailles jusqu'à sa confluence avec la Gazeille à Pont d'Estaing |
| Merdenson (Le) | De la confluence avec l'Auze à Pont Rouge jusqu'à 800 mètres en amont au lieu-dit "Bois de Beley" |
| Merles (Ruisseau des) | Sur la totalité de son cours |
| Montclard (Le) | Du passage sous la VC reliant Montclard à la Chapelle de Montclard à sa confluence avec La Trinité |
| Montvieux (Le) | De sa confluence avec la Méjeanne jusqu'à 75 mètres en amont |
| Morge (La) | Sur 1 Km en amont de sa confluence avec le Malgascon |
| Nadalès (Le) | Des ruines de Rochemonès à sa confluence avec la Loire à Valet |
| Noire (La) | De sa confluence avec le ruisseau de Roussou à celle avec le Ceroux |
| Orcival (L') | Sur la totalité de son cours en Haute-Loire |
| Ourbe (Ruisseau d') | Sur la totalité de son cours |
| Panis (Le) | Sur tout son cours en Haute-Loire |
| Pechey (Plan d'eau du) | Plan d'eau du Pechey - Cne de Siaugues-Ste-Marie |

| Toponyme | Description |
|-------------------------|--|
| LOUTRE | |
| Peyrusse (Le) | De sa confluence avec la Ramade jusqu'à sa confluence avec l'Allier |
| Pontajou (Le) | D'un Kilomètre en amont de la ferme Bompard Cne de Grèzes à sa confluence avec la Seuge |
| Ramade (La) | De la confluence du ravin de Faugerolles avec le ruisseau du Cros jusqu'à sa confluence avec le Peyrusse |
| Reilhac (Le) | Au niveau de sa confluence avec l'Allier |
| Saduit (Le) | Sur tout son cours |
| Saint Front (Lac de) | Berges du Lac de St Front |
| Salin (Le) | Des narces de Chaudeyrolles jusqu'à sa confluence avec le Lignon |
| Sauvetat (Marais de la) | Marais de la Sauvetat |
| Semène (La) | Sur la totalité de son cours en Haute-Loire |
| Senouire (La) | De son passage sous la D906 à sa confluence avec l'Allier à La Bageasse |
| Servillanges (Le) | De 500 mètres en aval de sa source à sa confluence avec le Pontajou |
| Seuge (La) | Sur tout son cours |
| Sianne (La) | Sur tout son cours en Haute-Loire |
| St Julien (Le) | De sa confluence avec le Clavas jusqu'à sa confluence avec la Dunières |
| Sugère (La) | Du Hameau de la Garnasse Cne de St-Geney's-près-St-Paulien jusqu'à sa confluence avec l'Arzon |
| Sumène (La) | De sa confluence avec le ruisseau du Merlan à Sumène jusqu'à sa confluence avec la Loire |
| Tervinol (Le) | De 200 mètres en amont de son passage sous la D 126 à sa confluence avec l'Allier |
| Trinité (La) | Du moulin de Coutay à sa confluence avec le Doulon |
| Vendage (La) | Au droit du hameau de Vazelliette Cne de St-Beauzire à la confluence avec l'Allier |
| Veyradeyre (Le) | Sur la totalité de son cours en Haute-Loire |
| Violette (La) | De l'aval du hameau de Montgon à la confluence avec l'Allagnon |
| Virlange (La) | De la confluence avec le "Vala de la Planche" à sa confluence avec l'Ance |
| Vnireuze (La) | Sur tout son cours en Haute-Loire |
| CASTOR | |
| Allier (L') | De la confluence du ravin de la "Queyre" avec l'Allier au pont de la RD 48 enjambant l'Allier au bourg de Saint Julien des Chazes |
| Allier (L') | Du pont de "Costet" à la confluence du ruisseau de "Malgascon" (en dessous du hameau de Truchon) avec l'Allier |
| Allier (L') | Du pont SNCF enjambant l'Allier au niveau du seuil de la "Bageasse" jusqu'au chemin allant du hameau de "Fourret" vers l'Allier |
| Allier (L') | De 550 mètres en aval du barrage hydroélectrique sur la commune de Vézézoux jusqu'à la sortie du département de la Haute-Loire en rive droite |
| Lignon (Le) | De la confluence du ruisseau des Merles, en limite des communes du Mazet-Saint-Voy et des Vastres, jusqu'au lieu-dit "Le Moulin de Boyer" |
| Lignon (Le) | De 100 mètres en amont de la confluence de la Dunières avec le Lignon jusqu'à celle du Lignon avec la Loire au niveau du pont de Lignon |
| Loire (La) | Du seuil sur la Loire au droit du hameaux de "Durianne" jusqu'à 300 mètres en aval du pont SNCF enjambant la Loire après le hameau de "Peyredeyre" |
| Loire (La) | Du chemin allant du hameau du "Fort" le long de la station d'épuration vers la Loire jusqu'au droit du village de "Flaceleyre" situé rive gauche de la Loire |

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2021 et abrogera l'arrêté n°DDT-SEF 2020-185 du 29 juin 2020.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication :

- par la voie d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou bien d'un recours hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand,
- par la voie d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 5:

Monsieur le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressée à M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Loire, le président de l'association des piégeurs de Haute-Loire, le commandant du groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité, les lieutenants de louveterie, ainsi qu'à mesdames et messieurs les maires qui procéderont à son affichage en mairie. Cet arrêté sera également publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Loire.

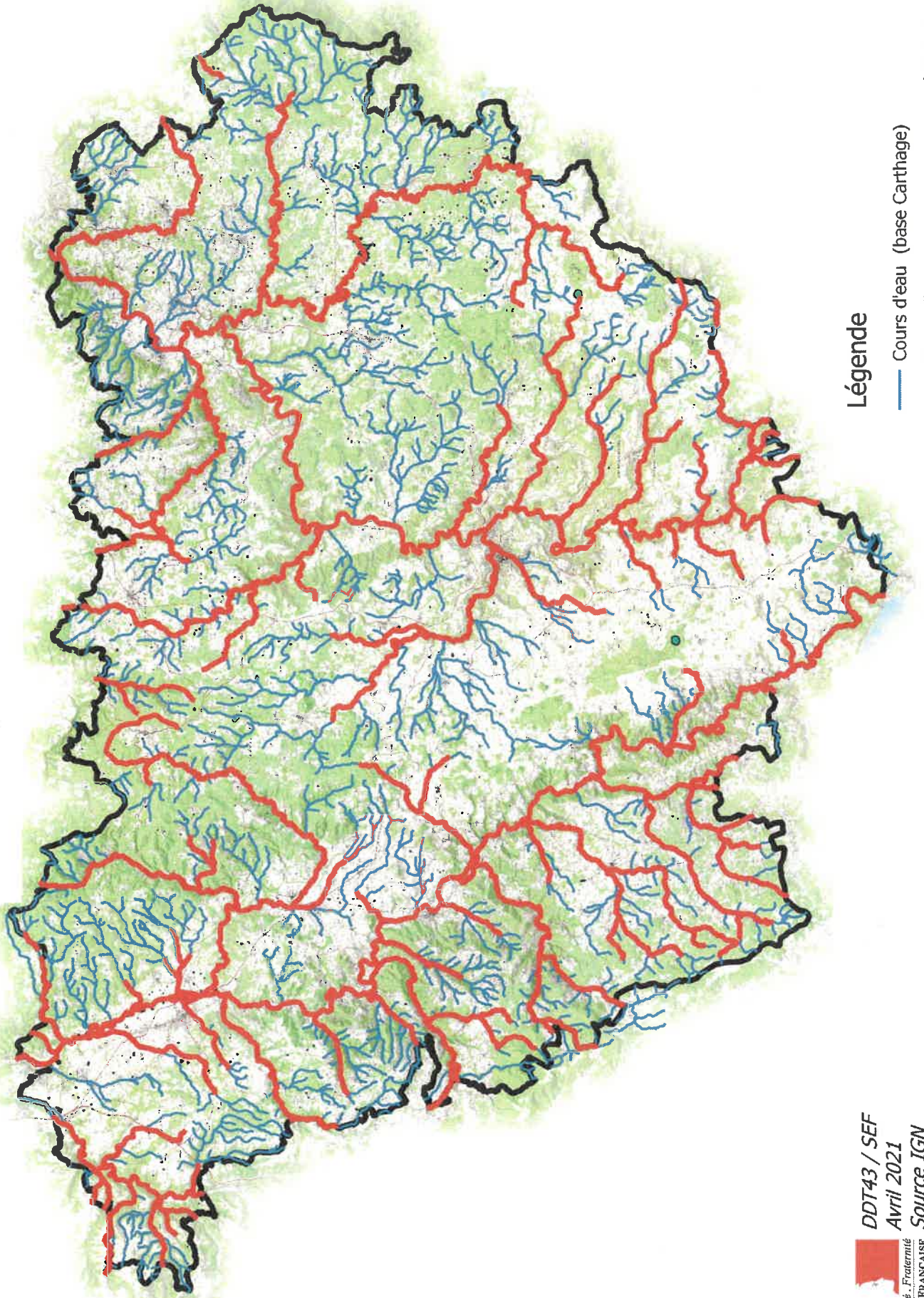
Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental des territoires
Bertrand DUBESSET



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Répartition de la loutre d'Europe sur le réseau hydrographique



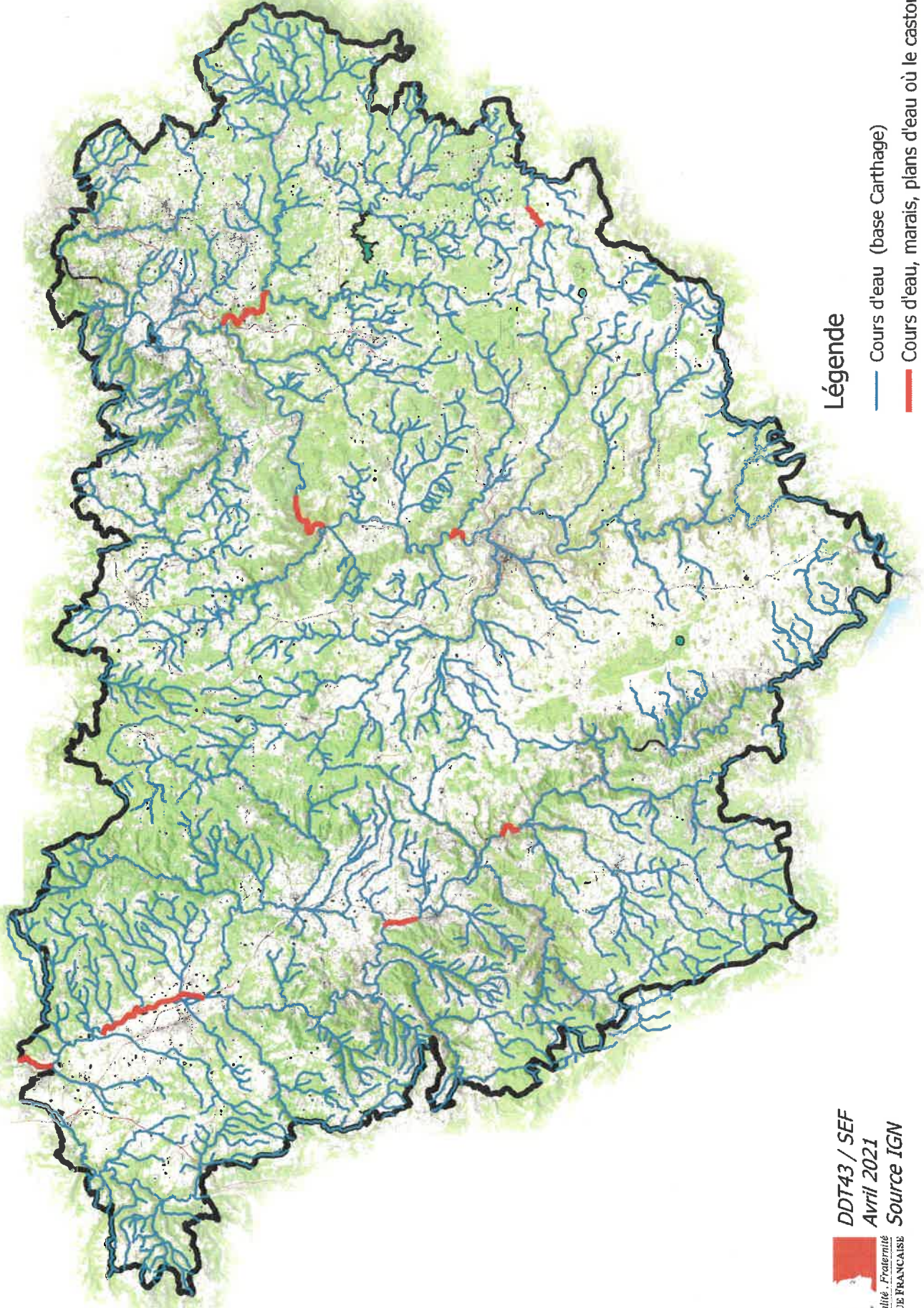
Légende

— Cours d'eau (base Carthage)

— Cours d'eau, marais, plans d'eau où la loutre est présente

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Répartition du castor d'Eurasie sur le réseau hydrographique



Légende

— Cours d'eau (base Carthage)

— Cours d'eau, marais, plans d'eau où le castor est présent